

L'An Deux Mille Neuf, le SEIZE DECEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de TOURLAVILLE dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M.ROUXEL (Maire)**
PRESENTS – M. ROUXEL (Maire) – MM. GOUREMAN – LEROUX – Mme DUBOST – MM. LEONARD – LEPOITTEVIN – LIOT – Mmes CREN – SEBIRE – LORIMIER – MESNIL (à partir de 18H35) – SOURISSE – DELAUNAY – M. LE MIEUX – Mme RENARD – M. VIGNET – Mmes FATOME – LEFEVRE – GESNOUIN – M. HARANT – Mme LETOURNEUR – M. LELONG – Mme ROGER – M. BOUQUET – Mme BLED – MM. LOAS – NOLLEAU – BLAIZOT – Mme BLAIZOT – M. PAIS
ABSENTS EXCUSES – Mme MESNIL (pouvoir à M. LEONARD jusqu'à 18H35) – M. LEPELLETIER (pouvoir à M. LE MIEUX) – M. BURNOUF (pouvoir à André ROUXEL)
ABSENT NON EXCUSE – M. PINEL
M. BOUQUET conformément à l'art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

OBJET – Port du Becquet – Participation de la ville au plan quadriennal 2005/2008

Le conseil municipal, lors de sa réunion du 24 juin 2005, avait approuvé le principe d'une participation à hauteur de 1/3 de la charge nette du coût des travaux engagés par le Conseil Général sur le port du Becquet.

Le Conseil Général nous adresse une première demande de participation de la Ville du plan quadriennal 2005/2008 correspondant à des travaux de réfection du mur du quai intérieur Nord (tranche n°5) pour un montant de 50 757.95 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'attribution d'une subvention au profit du Conseil Général d'un montant de 50 757.95 €.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la commission des finances, des ressources humaines et des nouvelles technologies et de la commission technique et programmation des travaux

Après en avoir délibéré

Accepte d'attribuer une subvention d'un montant de 50 757.95 € au Conseil Général de la Manche pour financer les travaux réalisés sur le port du Becquet.

Le Maire

André ROUXEL